



Statut légal lors d'une séparation d'un couple non marié, ni pacsé

Par **Nanie1974_old**, le **03/09/2007** à **21:37**

Bonjour,

Je suis une maman avec deux enfants. Je suis séparée de mon cocubin depuis le mois de mars 2007. J'ai entamé une procédure afin de légaliser ma séparation.

Nous n'étions pas marié, ni pacsé, cependant les enfants ont été reconnu par leur père et porte son nom.

Lors de notre vie commune nous avons contracté des crédits à la consommation que nous avons mis à mon nom et lui en tant que co-emprunteur. Il était convenu qu'il garderait la charge des crédits puisqu'ils étaient du en partie à ces dettes de jeux et qu'il m'aiderait financièrement pour les enfants. Hors il n'a jamais payé les mensualités et j'ai fini par trouver un arrangement avec son père qui nous a racheté les crédits en contre parti nous nous engageons à lui rembourser chacun 50 %. Mon ex-concubin devait cependant s'acquitter de ses mensualités en cours. Pour ces dernières il les a simplement transféré sur mon CCP. De plus, à ce jour il a utilisé l'argent destiné au remboursement de mon crédit pour rembourser son propre crédit à mon insu.

Aujourd'hui je n'ai pas de pension alimentaire, il ne participe pas financièrement à l'éducation des enfants, j'ai à ma charge tout les crédits alors que je n'ai qu'un emploi à mi temps.

Quels sont mes droits et quels sont ses obligations en attente du jugement du tribunal ?